

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2021-59



À la séance ordinaire qui sera tenue le **5 octobre 2021**, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2021-59 : LOT 5 887 667 (19, RUE YVETTE-BRIND'AMOUR)

La demande vise :

- L'agrandissement d'une entrée charretière avec une largeur de 11,5 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'agrandissement d'une entrée charretière et d'une aire de stationnement avec une distance nulle avec la ligne latérale de terrain au lieu de 1 mètre tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 5 octobre 2021.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure no 2021-59. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, avant la séance du Conseil, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 5 octobre, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite annoncée par le présent avis ou sur place.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 SEPTEMBRE 2021.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
/sb
